

Paris, le 29 août 2018

**ASA DES DUCS
Circuit d'Essay
La Barre
61500 ESSAY**

M. Le Président

OBJET : FOL'CAR DE L'ORNE
DATES : Le 09 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 29 août 2018

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

630

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Normandie

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS : «Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

ASA
CIRCUIT
des
DUCS

Coupe de France de Fol'Car Challenge Centre Ouest

REGLEMENT
PARTICULIER

9
SEPTEMBRE
2018

FOL'CAR DE L'ORNE

Entrée
10€
GRATUIT
pour les enfants
de -13ans

Ligue Régionale
Sport Automobile
Normandie

ALS
Autosport Services

ESSAY NO LIMIT

www.circuit-ducs.com

PhotosRoland - Conception Serge Carlay

REGLEMENT PARTICULIER DES CIRCUITS TOUT-TERRAIN

Fol'Car de De l'Orne
Dimanche 9 Septembre 2018

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA des Ducs (13-15) organise le Dimanche 9 Septembre 2018, une compétition automobile régionale de Fol'Car, intitulée Fol'Car de De l'Orne

Cette compétition compte pour La Coupe de France de Fol'Car, le Challenge de la Ligue Automobile de De l'Orne.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de De l'Orne, et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro :

en date du :

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 630
DATE 29/08/2018

1.1. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Françoise Mawdsley licence N° 1653</i>
Membres du Collège	<i>Michel Tesnière N°</i>
Membres du Collège	<i>Jean Yves Faulin licence N°11116</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Martine Delorme licence N° 183472</i>
Directeur de Course	<i>Charly Zumsteg Licence N°166987</i> <i>Franck Marie licence N° 5847(Adjoint)</i>
Directeur de Course Adjoint	<i>Jean Claude Leforestier N° 1756</i>
Directeur de Course Arrivée	<i>Philippe Leredde Licence N°8465</i>
Directeur de Course fond de Grille	<i>Roland Hermeline licence N°37789</i>
Directeur de Course aux vérifications administratives et contrôle TV	<i>Dominique LUNEL Licence N° 89</i>
Directeur de Course à la publicité	<i>Roland Hermeline licence N°37789</i>
Commissaire Technique Délégué FFSA	<i>Mr Durou et Bruno Pallu Licence N°13024</i>
Commissaire Technique	<i>Jean Marie Lalouette licence N°4893</i>
Commissaire Technique	<i>William Quéru licence N°14922</i>
Commissaire Technique	<i>François Chartrain licence N°17134</i>
Commissaire Sportif Chargés des relations avec les concurrents (Collège)	<i>Marie Jeanneret licence N°218564</i>
Commissaire Sportifs (Crac)	<i>Marie Jo Chartrain licence N°31376</i>
Chronométrateur	<i>Anouk Mawdsley licence N°1652</i>
Chronométrateur	<i>Stéphane Meurey</i>
Chronométrateur	<i>Christine Faulin- Lecat licence N°126053</i>

Chronométrateur	Jean Lou Vallée licence N° 3763
Commissaire responsable du Parc Fermé	Christiane Samoyeau licence N°19360
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Marie Jeanneret Licence N° 218564
Médecin Chef	Docteur Tony Ameline
Responsable Sécurité	Marie Jeanneret Licence N° 218564
Secrétaire du Meeting	Marie Jeanneret licence N°218564

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif. et l'organisateur technique est l'ASA des DUCS.

1.1 Encadrement sécurité

- Poste de commissaires sont disposé autour du circuit, conformément à l'homologation du Circuit : 1 poste fixe et 4 postes avec les VIR équipés
- 3 Commissaires pour le poste fixe et 4 Commissaires à bord des VIR. Soit un total de 19 commissaires dont 5 chefs de poste circuit.
 - Nombre d'extincteur : Poste fixe 3 extincteurs poudre **10 kg** et 3 extincteurs eau pulvérisée **10 kg**
 - VIR : 5 extincteurs « poudre **10 kg** » et 5 extincteurs « eau pulvérisée **10 kg** »
1 extincteur de 50 kg poudre (équipement de chacun des VIR)
- Pincés, sangles, scie à métaux, crochets...
- Ambulances (deux) : -1 ambulance du Sdis de l'orne , équipée du matériel de réanimation, avec véhicule de désincarcération routier
-1 ambulance privée.
- Local médical : C'est un local médical permanent, géré par une équipe de secouristes ayant leur formation à jour
- Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	15/07/2018
Clôture des engagements	Mercredi 05/09/2018 à minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 6 Septembre 2018 à 8h00 sur le site www.circuit-ducs.com
Date et lieu de la compétition	Dimanche 9 Septembre 2018
Vérifications	Samedi 8 Septembre 2018 bâtiment technique du Circuit de 14h00 à 18h30

1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 8 Septembre à 19h00 Salle du Collège, au bâtiment administratif du circuit
Briefing obligatoire	Dimanche 9 Septembre de 10h00 à 10h15, sur la ligne de départ du circuit.
Horaire des essais libres	Dimanche 9 Septembre 2018 de 8h10 à 9h00
Horaire des essais chronométrés	De 9h00 à 9h55
Horaire de la course	De 10h30 à 18h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Podium de la ligne de départ : 30 minutes après l'affichage es classements définitifs

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le Samedi 8 Septembre 2018. De 14h00 à 18h00 Chaque pilote devra consulter le site :www.circuit-ducs.com où il pourra consulter son heure de convocation, sur la liste des engagés. Si à la date du Jeudi 6 Septembre 2018, le pilote n'apparaît pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec :

Christiane Samoyeau au numéro de téléphone suivant 06 81 78 30 14,

ou c.circuitdesducs@orange.fr

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Christiane SAMOYEAU Licence N° 19360
 23 Rue Belle Etoile
 61200 ARGENTAN
 Tél : 06 81 78 30 14
 E-mail : c.circuitdesducs@orange.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 6 juin 2018 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 130 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 260 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).
- 110 € pour un véhicule piloté par un Pilote de l'ASA des Ducs ou deux pilotes de l'Asa des Ducs
- 120 € pour un véhicule avec un des deux pilotes est de l'Asa des Ducs

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par DEUX pilotes Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité. La présentation du permis de conduire n'est pas demandée. Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros est / n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 1 €.

Les numéros de la classe 1 seront noirs sur fond jaune

Les numéros de la classe 2 seront noirs sur fond bleu clair

Les numéros de la classe 3 seront noirs sur fond blanc.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est « Circuit des Ducs » qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur Circuit des Ducs à Essay (61500) Il est long de 935 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 23/02/2015 sous le numéro 61 13 15 0240 RC Nat 0935

L'accès au circuit se fait Sur la D31 entre Alençon et l'Aigle à Essay suivre le fléchage

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé *Sur la vitrine de la Buvette, près du bâtiment administratif* Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au local « Crac » au bâtiment administratif est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 25 42 84 31

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres

1 tour complet (soit 2 passages sur la ligne d'arrivée)

Dimanche 9 Septembre 2018 de 8h10 à 9H00

7.1.2. Essais chronométrés

2 tours complets (soit 3 passages sur la ligne d'arrivée)

Dimanche 9 Septembre 2018 de 9h00 à 9h55

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à la pré-grille, le *Dimanche 9 Septembre 2018* de 10h00 à 10h15

7.3. COURSE

Manches Qualificatives : 9 Tours.

Dimanche 9 Septembre 2018 à partir de 10h30

Finales C : 9 Tours,

Finales B : 9 Tours,

Il y aura deux finales pour les pilotes de la classe 1 (Pilote 1 , pilote 2) sous réserve qu'il y ait au moins **8 voitures au départ** .

Finales A : 12 Tours.

Dimanche 9 Septembre 2018 à partir de 15h50

7.3.1. La pole position est fixée à *gauche*

7.6. PARC FERME FINAL

Le parc fermé : suivant article 7.6 de la réglementation générale Fol'car

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement Officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après l'arrivée de chaque finale A .

Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1260. €.

Détail des prix en €.

	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
1 ^{er} Classe	110 €	110 €	110 €
2 ^e classe	90 €	90 €	90 €
3 ^e classe	70 €	70 €	70 €
4 ^e classe	60 €	60 €	60 €
5 ^e classe	50 €	50 €	50 €
6 ^e classe	40 €	40 €	40 €

10.3. COUPES

Coupe attribuées à l'équipage :

1 coupe sera remise aux 3 premiers du classement par classe.

Nota : aux 2 premiers du classement par classe si moins de 15 partants dans la classe.

Soit maximum 9 Coupes

1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale B. (cumulables)

1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale 1400 (cumulables) (Si elle a lieu)

1 coupe sera remise aux 3 premiers du classement général final. (cumulables)

Soit maximum 9 coupes

1 coupe à la première féminine.

1 coupe pour un commissaire tiré au sort.

Soit 2 coupes

pour un total maximum de 21 Coupes.

10.4. REMISE DES PRIX

A l'issue du délai de réclamation, sur la ligne de départ.

Il est conseillé de faire la remise des prix sur le podium à l'arrivée.

ARTICLE 11. DIVERS

Ouverture du Circuit : Samedi 8 Septembre à 10h00.

Fermeture du Circuit : Samedi 8 Septembre à 21h00.

Ouverture du Circuit Dimanche 9 Septembre à 6h30

Il sera remis à chacun des pilotes :

- un bracelet (différent pour le pilote A et pour le pilote B).
- Un autre bracelet pour le mécanicien pouvant accéder en pré-grille
- Et deux autres bracelets pour les accompagnateurs.
-

Un badge d'accès Paddock sera remis pour le véhicule tractant ou transportant le véhicule de compétition, et seulement un autre badge pour les accompagnateurs. Les autres véhicules du concurrent, devront se stationner sur le parking « Vert » à proximité.